Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_08-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 23

De votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le neuf décembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. AGAESSE Ronan arrivé à 19h28 à partir de la délibération N°04 - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - M. BOUCARD Michel - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - Mme EL HASNAOUI Bouchra - Mme FULBERT Mirlène - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine – M. LEPORT Laurent - M. MALINGRE Alain - Mme PEREIRA Valérie - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RAOULT Marie - Mme RENOU Clarisse – M. VACHET Olivier

Étaient absents :

Mme BOQUET Charlène - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme FRIQUET Chantal - M. GOBERT Daniel - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Pouvoirs de vote :

M. DUBREUIL Jean-Louis à Mme CAILLARD Laurence
Mme FRIQUET Chantal à M. HOUSSIN René-François
M. GOBERT Daniel à Mme GALLAIS Marie-Noëlle
M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier à Mme HUTEAU Gisèle

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_08-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

PATRIMOINE COMMUNAL – URBANISME & DÉVELOPPEMENT – ECONOMIQUE – PROJETS STRUCTURANTS - ACCESSIBILITÉ

Réf. : WH/VLB/25/08

OBJET : 2.1.6 - AVIS - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE
P.J. : Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

EXPOSÉ

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment ses articles relatifs à l'établissement d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu le projet de SDAGV / SDAHGV transmis à la commune ;

Vu le dossier complet — plan, annexes, cartographies, propositions d'aires d'accueil, d'aires de grand passage, de terrains familiaux et/ou d'habitats adaptés, etc.

Considérant que le schéma départemental prévoit les aires permanentes, les aires de grand passage, les terrains familiaux locatifs et les dispositifs de sédentarisation, ainsi que les modalités de gestion et d'accueil,

Considérant que la commune, en tant que collectivité locale concernée, doit donner son avis sur le projet ;

Considérant que le projet de SDAGV doit concilier les impératifs d'accueil des gens du voyage dans des conditions décentes, le respect de l'égalité entre communes, la sécurité, la salubrité et la cohérence urbanistique et territoriale ;

À l'échelle départementale, le SDAGV (Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage) vise à répondre aux besoins d'accueil des gens du voyage sur le territoire. C'est un document de planification qui facilite l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur le territoire.

Le Conseil départemental et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine poursuivent la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2026-2031.

La commune a reçu un courrier de la préfecture, adressé aux élus locaux, présentant le calendrier des dernières étapes du SDAHGDV, engagé depuis décembre 2023.

- Une présentation du futur schéma a eu lieu le lundi 22 septembre après-midi 2025 à Liffré, dans le cadre de la politique d'accueil des Gens du voyage à l'échelle départementale pour la période 2026-2031.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_08-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

- Après cette présentation et les échanges, le projet de schéma a été transmis aux EPCI et communes inscrites le 31 octobre 2025 pour consultation.

Les collectivités ont jusqu'au 9 janvier 2026 au plus tard pour formuler leurs avis sur ce projet de révision.

Le SDAHGDV identifie la commune de Vezin-le-Coquet comme faisant partie des communes de plus de 5000 habitants ne disposant pas d'équipement public d'accueil des gens du voyage.

La commune est régulièrement impactée par des stationnements diffus. Des stationnements récurrents hors équipements dédiés, sont recensés sur la commune : 7 occurrences entre 2021 et 2025 (groupes familiaux < 50 caravanes).

La création d'un terrain "soupape" à Vezin-le-Coquet était prévue pour fin 2025, inscrit au schéma 2020-2025, destiné à accueillir 25 ménages, 1 ha, ouvert en saison été, avec gestion par prestataire (comme les autres équipements analogues). Cet équipement vise à :

- répondre aux besoins liés aux stationnements diffus importants dans la métropole
- offrir une solution *légale* aux groupes familiaux de passage
- limiter les occupations spontanées sur foncier privé / secteurs sensibles

Le SDAHGDV fait certaines préconisations concernant la commune de Vezin-le-Coquet. Ces préconisations découlent du schéma et concernent toutes les communes de Rennes Métropole, mais s'appliquent de manière opérationnelle à Vezin :

- Achever la création du terrain soupape inscrit au schéma 2020-2025, en veillant à une mise en service adaptée aux besoins identifiés

- Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme, afin de permettre l'accueil légal de ménages ancrés

- Coordonner les actions sociales et de gestion : mettre en place un livret d'accueil, d'un protocole de scolarisation.

- Contribuer à l'effort métropolitain sur les solutions d'ancrage à moyen terme, pour répondre aux familles souhaitant se stabiliser.

Étant entendu l'exposé de M. Pierrick Jouffe, Adjoint au Patrimoine Communal – Urbanisme – Développement Économique et l'avis favorable de la commission « Patrimoine Communal – Urbanisme – Développement Économique » en date du 04 décembre 2025, il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable au projet de Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026/2032 sur les actions prévues pour la Ville de Vezin-le-Coquet.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_08-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026/2032 sur les actions prévues pour la Ville de Vezin-le-Coquet.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET

René-François Houssin